RECVEIL
DE
CRITIQVE

HJ
in M 12
85
SORBONNE

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ.

CE LIVRE

Provient de la Bibliothèque

de

JOSEPH-VICTOR LE CLERC

Membre de l'Institut
Doyen de la Faculté des lettres de Paris
de 1832 à 1865.

Par l'abbé d'Olivet. Lu.

H. J. m. 85.
in 12

I. H.J.m.85 (4

LETTRE D'UN PROFESSEUR DE L'UNIVERSITE DE PARIS,

A MONSIEUR***

SUR LE PLINE DU P. HARDOUIN.

A PARIS,

Chez CHAUBERT, Quay des Auguſtins, entre la rue Giſt-le-Cœur & la rue Pavée, à la Renommée.

M. DCC. XXV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

AVIS.

IL eſt inutile d'expoſer ici ce qui a engagé à compoſer la Lettre ſuivante : on le verra, ſi on ſe donne la peine de la lire. Mais on ſera peut-être étonné de ce qu'elle paroît ſi long-temps après la nouvelle édition de l'Ouvrage qui y a donné occaſion. Voici tout naturellement comme la choſe s'eſt paſſée.

La Lettre a été véritablement écrite dans le tems dont elle porte la datte,

parlois des fautes que j'ai obſervées dans le commentaire du P. Hardouin. Quoique prévenus d'ailleurs de ſon goût pour des ſentimens ſinguliers ſur l'Hiſtoire ancienne & ſur la critique, ils trouvoient néanmoins ce que je leur diſois nouveau & ſurprenant. J'ai conçu qu'il n'étoit donc pas ſi vrai qu'on me l'avoit aſſuré, que tout le monde fût convaincu du peu de fond que l'on devoit faire ſur l'autorité du P. Hardouin : & c'eſt ce qui m'a déterminé à faire enfin imprimer cette Lettre. Au reſte je ſuis

bien aiſe d'avertir que ce n'eſt point fanfaronade, lorſque je déclare que j'ai obſervé pluſieurs fautes dans le P. Hardouin, qui ne ſont point relevées ici. Je ſuis en état de le prouver, & pour peu que l'on s'intereſſât à ces obſervations, il me ſeroit aiſé de donner bientôt une ſeconde Lettre auſſi remplie que la premiere.

LETTRE D'UN PROFESSEUR DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS,

A MONSIEUR ***

SUR LE PLINE DU P. HARDOUIN.

JE ne m'étonne point, Monsieur, de la prévention favorable où vous êtes par rapport au travail du P. Hardouin sur Pline le Naturaliste. C'est l'ouvrage favori d'un Savant du premier Ordre, qui n'a rien épargné pour le mettre dans un état, qui surpassât tout ce qui s'est jamais fait en ce genre. En effet, qui pourroit être assez injuste pour ne pas

admirer ſes travaux immenſes ſur le texte même, [a] *qu'il a purgé de plus de deux mille fautes, tellement que cet Auteur, dont perſonne preſque n'oſoit approcher à cauſe des épines dont il étoit hériſſé de toutes parts, que l'on fuyoit comme une maiſon empeſtée,* [b] *ſe trouve maintenant en meilleur état qu'aucun autre écrivain Latin ?* Mais de plus, quelle confiance ne doit-on point avoir en un commentateur, qui [c] *a lû un nombre infini de volumes, tant anciens que modernes,* pour jetter du jour ſur tout ce qui en avoit beſoin ; & qui d'ailleurs

a Scito bis mille ampliùs à nobis ſublata flagitia, propter quæ eximium opus non pauci, tanquam ſenticetum, aut peſtilens lemuribuſque infame domicilium, devitabant. *Harduinus, Præf. in Plin.*

b Quâ tandem viâ & arte id effecerim, quod ſpondeo, ut non multò emendatior modò prodeat, quàm hactenus fuit, ſed & politior, nitidior, integrior, quàm ceterorum ullus Latinorum ſcriptorum, nunc tandem aperire operæ pretium eſt. *Idem ibid.*

c Evolvenda fuere volumina ſexcenta, tum priſca, tum recentia, tum Græcè ſcripta, tum Latinè. *ibid.*

a tant de modeſtie, [a] *qu'ayant trouvé un petit nombre de mots dont le ſens ne lui a pas paru certain, il a mieux aimé l'avoüer ingenûment, au riſque de ce qu'en pourroit ſouffrir ſa réputation, que de paroître manquer de franchiſe* ſur des objets même ſi peu importans ? Ses recherches l'ont mis à portée d'examiner avec toutes les lumiéres néceſſaires : ſa modeſtie ne lui aura pas permis, ſans doûte, de décider, ſans avoir examiné mûrement. Que peut-on deſirer de plus ?

Je me joins donc à vous avec plaiſir, pour donner à ce chef-d'œuvre de la littérature tous les éloges qu'il peut mériter. J'ajoûterai même que, ſi dans un ouvrage d'une auſſi vaſte étendue, il eſt échapé quelques fautes à l'Au-

[a] ... Sic ut, cùm paucæ quædam (voculæ) incerti nobis ſignificatûs eſſent, quas in tanta rerum bonarum copia præterire .. ſine famæ diſpendio liceret .... maluerimus tamen id ingenuè profiteri, ac minùs callidi in nos exiſtimationemque noſtram, minùſque aſtuti videri, quàm minùs ingenui ac ſimplices. *ibid.*

mains, Trebie, Thraſiméne, Cannes. Nouveau genre d'éloge pour un guerrier !

Il eſt vrai encore qu'au Livre XXII. Tom. II. pag. 280. où Pline dit qu'Agrippine en donnant du poiſon à l'Empereur Claude ſon mari, donna en même tems, & au monde entier, & ſur-tout à elle-meme, un autre poiſon en la perſonne de Neron ſon fils, le P. Hardouin prétend que ſon Auteur ne veut point marquer par ces paroles, que Néron tua ſa mere. Ces mots ſignifient ſeulement ſelon lui, que Néron s'étant dérangé & corrompu, corrompit auſſi les mœurs des Romains, & en particulier celles de ſa mere, qui avoit été une très-vertueuſe Princeſſe. Je laiſſe à juger, lequel des deux ſens eſt le plus naturel, de celui qu'adopte le P. Hardouin, ou de celui qu'il exclut.

Mais de plus pour faire voir avec combien de juſtice il donne à Agrippine le titre de vertueuſe

princeſſe, *Agrippinam matrem peſſimo ſuo exemplo corrupit ex optima*, je mettrai ici un paſſage de Tacite, Liv. XIV. des Annales, c. 2. où cette Princeſſe eſt dépeinte en ces termes : *quæ puellaribus annis ſtuprum cum Lepido ſpe dominationis admiſerat : pari cupidine uſque ad libita Pallantis provoluta, & exercita ad omne flagitium patrui nuptiis.* Ajoutez encore l'empoiſonnement de ſon mari, & voyez s'il étoit beſoin pour la corrompre, du mauvais exemple de ſon fils devenu Empereur.

Voilà donc de petites erreurs par rapport au ſens, mais qui ne doivent pas pourtant nous faire conclure que le P. Hardouin ait négligé ſon ouvrage, & ſe ſoit contenté pour ſon interprétation de la premiére penſée qui s'offroit à ſon eſprit, puiſque l'une & l'autre ne peut venir aſſurément que de la réfléxion, & n'a point le défaut de ſe préſenter trop aiſément.

Vous ne ſerez pas non plus fort

ſcandaliſé, M. de voir notre commentateur ne pas parler avec la derniere juſteſſe ſur les matieres d'Aſtronomie, de Mathématiques, de Phyſique. Vous ſavez aſſez que ce n'eſt point là ſon fort. Et véritablement il eſt fâcheux pour un homme peu inſtruit de ces ſciences, de ſe trouver obligé par la ſuite d'un plan d'en parler quelquefois. L'exactitude avec laquelle elles ſe traitent fait que le moindre défaut de juſteſſe ne ſe peut cacher.

Ainſi on remarquera, par exemple, que c'eſt à tort que le P. Hardouin nous flate de la découverte de la quadrature du cercle, lorſqu'il dit page 87 du I. Tome, que Griembergus a trouvé le vrai rapport du diamétre à la circonference : *Planè veriſſimè Griembergus invenit diametrum circuli* (car c'eſt ainſi ſans doute qu'il faut lire, & c'eſt par une faute d'impreſſion qu'on trouve en cet endroit *diametri circulum*) *ad circumferentiam ita ſe habere, ut, &c.*

On

On ſera peut-être même ſurpris qu'il n'ait point été exact à marquer la durée de l'année ſolaire, & qu'il lui donne dix minutes plus qu'elle n'a véritablement. C'eſt à la page 75 du même Tome qu'il dit qu'anciennement on croyoit qu'il falloit ajouter ſix heures pleines aux 365 jours : mais que les modernes plus exacts ont découvert qu'il s'en falloit une minute 23 ſecondes, que ces ſix heures ne fuſſent entieres. Rare exactitude aſſurément ! Tout le monde ſait qu'il s'en faut près d'onze minutes.

C'eſt encore une choſe aſſez ſinguliere de voir l'Equateur & les deux Tropiques transformez en points par le P. Hardouin. *Anaximander*, dit-il, *pag.* 74 *his tribus limitibus animadverſis, Æquatore ac duobus Tropicis, per hæc tria puncta circulum duxit.* On voit bien qu'il veut dire qu'Anaximandre imagina un cercle, qui paſſât par les premiers points du Belier, du Cancer, & du Capricorne. Mais

on voit encore mieux par une expreſſion ſi peu correcte, qu'il parle ici de choſes qu'il n'entend guéres.

C'eſt ce que l'on peut juger auſſi d'une note de la page 78, où il cite froidement un fait, qu'un peu de connoiſſance des matieres feroit rejetter du premier coup d'œil, comme fabuleux. *On raporte*, dit-il, *que du haut du Pic de Teneriffe, le ſoleil ne paroît que de la grandeur d'une grande étoile : ſtella maxima.* Mais encore quelle peut être la cauſe d'un effet ſi ſurprenant ? Le P. Hardouin en donne une raiſon ſavante.

On prétend, dit-il, *que la cauſe en eſt, qu'il n'y a point de vapeur ſur le ſommet de cette montagne. Or ce ſont les vapeurs qui groſſiſſent à nos yeux les Planétes.*

Je ne ſçai ce qu'épargneroit dans un pareil raiſonnement un Phyſicien, qui ſe donneroit la peine de le diſcuter. Pour moi je me contenterai de demander au P. Hardouin, pourquoi il veut

qu'il n'y ait que les Planétes, *ſidera errantia*, dont la grandeur apparente ſoit augmentée par les vapeurs, puiſqu'il eſt certain au contraire que, de quelque cauſe que vienne cette augmentation, elle eſt moins conſidérable à proportion dans les Planétes, que dans les étoiles fixes. D'ailleurs, s'il étoit vrai que les étoiles fixes ne profitaſſent point de cette augmentation, le Soleil, qui eſt de même nature qu'elles, n'y auroit non plus aucune part.

Mais ceci eſt un fait particulier, que le P. Hardouin ne s'eſt pas crû obligé d'examiner à fond. D'ailleurs c'eſt ſur la foi d'autrui qu'il parle : *aiunt*. Vous ſerez peut-être bien aiſe de voir un raiſonnement de ſa façon ſur une matiere importante, telle qu'eſt le ſyſtême général du monde. Allez à la page 69. Vous y trouverez ces paroles foudroyantes contre les Copernicien : *Ceux qui penſent que le ſoleil eſt au centre de ce monde, & que la terre tourne, ſont*

forcez de convenir, qu'il y a des mondes innombrables au delà de celui-ci, ou du moins un chaos infini, propre à former des mondes un jour : & même quelques-uns d'entr'eux ſont aſſez impies pour ſoutenir que ce chaos exiſtoit avant le monde. Voyez M. ce que c'eſt que la pénétration. Je m'aſſure que jamais Copernic n'a penſé à ce chaos, que le P. Hardouin nous apprend être une ſuite néceſſaire de ſon ſyſtême. Pour ce qui eſt des dernieres paroles du paſſage que je viens de citer, cela paſſe le jeu. L'accuſation mériteroit d'être vérifiée.

Etes-vous content, & ſouhaitez-vous encore d'autres preuves de la capacité du P. Hardouin en fait de Phyſique & d'Aſtronomie ? Je vais vous en apporter une derniere, mais à laquelle il faudra rendre les armes. Pline ſuivant à peu de choſes près le préjugé des ſens, qui nous groſſiſſent les objets à proportion de leur proximité, prononce ſans façon que le Soleil, la Terre, & la Lune,

ſont les trois plus grands corps de l'Univers. Le P. Hardouin en zelé Commentateur adopte avec joie le ſentiment de Pline, & déclare qu'il a toujours penſé que de tous les corps ſphériques le plus grand après le Soleil eſt la terre. Mais ce n'eſt pas tout : il ajoute enſuite qu'il a vû avec plaiſir, *cum voluptate*, ce ſentiment démontré par les principes d'Optique & d'Aſtronomie, *Opticè & Aſtronomicè demonſtratam*, dans un livre Italien, où l'on prouve que la Terre eſt plus grande, non ſeulement que quelque Aſtre que ce ſoit en particulier, ſi l'on en excepte le Soleil, mais que tous les Aſtres pris enſemble. Voilà ſans mentir une belle découverte. C'eſt grand dommage qu'entre tous les hommes, qui ſe mêlent de parler de ſciences, elle n'ait peut-être que le P. Hardouin pour approbateur. Mais vous ne m'en croirez pas, ſi je ne vous cite l'endroit & la page. Cherchez donc à la page

77. n. 14. Vous y trouverez ces mots un peu plus bas que ceux que je viens de citer: *Terram esse majorem non modò singulis, sed simul omnibus sideribus ac stellis, uno Sole excepto.* Le reste de la note est encore une chose à lire. Mais franchement je crois qu'en voilà assez, & que vous n'avez plus rien à désirer sur la maniere dont le P. Hardouin traite ce qui appartient aux sciences naturelles. Examinons quelques-unes de ses notes par rapport à l'histoire & à l'érudition antique.

Vous allez m'accuser sans doute de temerité d'oser attaquer sur cet article un homme qui a blanchi sur les livres, & sur-tout qui a recherché & étudié avec tant de soin ces autres monumens, bien plus respectables que les livres, monumens inalterables, & seuls garands certains des faits historiques, les médailles en un mot. Ne vous laissez point prévenir. Attendez pour juger que vous ayez vû ce que j'ai à vous dire.

Ou plutôt, ſoyez prévenu tant qu'il vous plaira. L'évidence l'emportera ſur la force du préjugé. Je veux même vous expoſer les choſes nûment & ſimplement. Les réfléxions, je vous les laiſſerai à faire.

Le P. Hardouin confond les deux fameux Scipions, attribuant au ſecond Africain ce qui convient au premier. C'eſt au Tom. II. page 3. où Pline dit que Scipion l'Africain ne voulut point recevoir une couronne civique des mains de ſon pere, qu'il avoit ſauvé d'un extrême danger dans un combat contre Annibal. Ce n'eſt point une choſe douteuſe, que Scipion l'Africain, dont il s'agit ici, ſoit celui qui porta le premier ce nom, & qui termina la ſeconde guerre Punique. Le ſecond Scipion l'Africain n'étoit pas encore né. Voici néanmoins la note du P. Hardouin. C'eſt la 17e de la page citée : *Scipio Africanus ſequens, qui Carthaginem poſtea Numantiamque delevit.*

Ce n'eſt pas là la ſeule erreur de notre commentateur ſur le fait du ſecond Scipion. Tom. 1. p. 390. n. 5. il le fait gendre de Paul Emile, qui vainquit Perſée, & petit-fils du premier Africain. Il eût été bon d'avertir que le ſecond Scipion n'étoit petit-fils du premier que par adoption, ayant été adopté par le fils du vainqueur d'Annibal. Mais pour ce qui eſt de l'autre point, il n'eſt pas poſſible de ſauver le P. Hardouin, puiſqu'il eſt conſtant par Polybe, Cicéron, Tite-Live, & tous les auteurs qui en ont parlé, que le ſecond Scipion étoit fils de Paul-Emile, & non pas ſon gendre.

Il n'aura pas même la reſſource dont s'eſt ſervi ſi utilement il y a quelque mois un de ſes confreres, de s'en prendre à une faute d'impreſſion. Car la même choſe ſe trouve répetée d'une maniere encore plus forte, & ſurchargée d'une nouvelle erreur à la p. 268 du Tom. II. n. 4. Sect. 6. En voici les termes: *P. Cornelium Scipionem,*

pionem, qui de uxoris Æmiliæ nomine, Pauli Æmilii filiæ, more Romano dictus Æmilianus est, idemque Carthaginem, &c. Vous voyez qu'il n'y a point ici de ſubterfuge. Il nomme Emilie la femme de Scipion. Il la prétend fille de Paul Emile. Tout cela convient à merveille avec la qualité de gendre de Paul-Emile qu'il a donnée à Scipion : mais tout cela eſt de l'invention du P. Hardouin. La femme de Scipion ſe nommoit Sempronia, & étoit ſœur des Gracques, comme il paroît par Plutarque & par Appien.

D'où venoit donc à Scipion le ſurnom d'*Æmilianus?* Mais faut-il avoir lû tant de volumes, pour ſçavoir que ceux qui étoient adoptez prenoient tous les noms de leur pere adoptif, auſquels ils ajoutoient ordinairement celui de leur propre famille, dont ils allongeoient la terminaiſon. C'eſt ainſi que le jeune Octavius, qui fut depuis l'Empereur Auguſte, ayant été adopté par Céſar, ſe fit nommer *C. Julius Cæſar Octavianus.* Sci-

pion de la même maniere étant fils de Paul-Emile, & ayant été adopté par le fils du premier Africain, s'étoit fait nommer *P. Cornelius Scipio Africanus Æmilianus.* Car pour la raiſon qu'apporte le P. Hardouin, & qu'il fonde hardiment ſur une prétendue coutume des Romains, *more Romano*, elle n'eſt pas mieux appuyée que tout le reſte. Et je crois qu'on peut le défier ſans crainte, d'apporter un ſeul exemple, au moins du tems de la République, qu'un Romain ait pris le nom de ſa femme.

Ceci me rappelle une autre opinion particuliere à notre ſavant Jeſuite ſur les noms des affranchis. *Les affranchis*, dit-il, T. I. p. 395 n. 8. ſect. 36. *ajoutoient le nom de leur patron au leur. C'eſt ainſi que P. Catienus ayant été mis en liberté par Plotinus fut nommé P. Catienus Plotinus.* Je ſuis honteux en verité de relever de pareilles fautes dans un homme d'une auſſi grande réputation. Les affranchis

n'ajoutoient point le nom de leur patron au leur, mais prenoient le prénom & le nom de leur patron, auxquels ils ajoutoient en forme de ſurnom leur nom d'eſclave. Ainſi ce fameux affranchi de Sylla, dont il eſt tant parlé dans le diſcours de Ciceron pour Sex. Roſcius, ſe nommoit *L. Cornelius Chryſogonus*. Les noms de *L. Cornelius* lui venoient de ſon patron, qui ſe nommoit *L. Cornelius Sylla* : & *Chryſogonus* étoit ſon nom d'eſclave. Ainſi Tyron affranchi de Cicéron ſe nommoit *M. Tullius Tyro*. Et par conſequent l'affranchi dont parle Pline dans l'endroit dont il s'agit, avoit eu pour maître un *P. Catienus*, dont il avoit pris le nom depuis qu'il avoit été mis en liberté, en y ajoutant le ſien, qui étoit *Plotinus*.

Mais de plus comment le P. Hardouin peut-il ſuppoſer que cet homme étant eſclave ſe nommât *P. Catienus ? Publius* eſt un prénom. Or jamais eſclave tant qu'il a été dans la ſervitude n'a eu de

prénom. C'eſt encore un point de fait, ſur lequel on défie le P. Hardouin d'apporter un ſeul exemple, qui l'autoriſe.

Voici encore quelque choſe de plus ſurprenant. S'il y a un fait conſtant dans l'hiſtoire, c'eſt que les Tribuns du peuple étoient au nombre de dix. Il ſeroit même ridicule de ſe mettre en frais pour le prouver. Ciceron, Tite-Live, Plutarque, Denis d'Halicarnaſſe, & tous les auteurs qui ont eu occaſion de parler des Tribuns du peuple, aſſurent unanimement ce que j'avance ici. Ce concert n'étonne point le P. Hardouin, & ſur un paſſage de Pline mal entendu, il fait ſans façon le procès à tous les écrivains de l'Antiquité. Voici l'endroit de Pline, Livre XVIII. page 99. *Minucius Augurinus ..... farris pretium .... ad aſſem redegit, undecimus plebei tribunus.* On conçoit tout d'un coup que la penſée de Pline eſt que ce Minucius fut aggrégé comme Tribun ſurnumeraire au

collége des Dix, & par conſequent fit l'onziéme Tribun. Tite-Live qui fait mention de cette aggrégation de Minutius, Livre IV. c. 16. & qui la réfute, s'explique là deſſus d'une maniere qui ne laiſſe aucun doute. Voici maintenant la note du P. Hardouin. *Cum Minucium Plinius tradit undecimum fuiſſe Tribunum plebei, haud obſcurè ſignificat unicum ſemper fuiſſe, ac ſuâ ipſius ætate, tribunum plebis, non plures ſimul.* Le croiroit-on, ſi on ne le voyoit ! Selon le P. Hardouin il n'y a jamais eu qu'un ſeul Tribun du peuple à la fois: paradoxe le plus étrange & le plus faux qui puiſſe être avancé en fait d'hiſtoire. Selon lui le ſens de Pline eſt que Minutius a été l'onziéme Tribun du peuple depuis l'établiſſement de cette magiſtrature: ce qui eſt un contreſens dans toutes les formes, comme je viens de le prouver. Enfin ſelon notre ſavant Antiquaire, l'année où Minucius fut Tribun du Peuple eſt donc l'onziéme

année depuis que les Tribuns avoient commencé : ce qui eſt une faute de Chronologie. Si Minutius a été Tribun du peuple, il l'a été l'an 315 de Rome, ou 316 ſelon d'autres, & le Tribunat du peuple fut établi l'an de Rome 261, ce qui fait un intervalle de cinquante cinq, ou cinquante ſix ans.

Paſſons outre. Nous avons encore quelque choſe de curieux. Rien n'eſt plus célébre dans l'hiſtoire que les Titres d'*Imperator* & de *Pater Patriæ*, que prenoient les Céſars, ni de plus connu, que le ſens dans lequel s'entendoient ces termes. Perſonne n'ignore que le titre d'*Imperator* mis en forme de prénom marque directement le commandement général de toutes les troupes Romaines, & par contre-coup, le ſouverain pouvoir, qui en étoit la ſuite naturelle. Auſſi le P. Hardouin ne s'y eſt-il point trompé. Mais il lui étoit réſervé de nous apprendre que ce titre empor-

toit un droit héréditaire au commandement des armées reçu par le privilége de la naiſſance ; en un mot, qu'*Imperator* ſignifie *le Généraliſſime né*, comme il a eu ſoin de l'exprimer lui-même en françois à la page 80. du I. Tome. n. 7. Et à l'occaſion de qui fait-il cette curieuſe remarque ? C'eſt en parlant de Veſpaſien & de Tite, dont la famille étoit tout-à-fait obſcure, & n'avoit aucun raport avec celle des premiers Céſars : comme il eſt conſtant par Tacite en plus d'un endroit, & par Suétone au commencement de la vie de Veſpaſien. Il eſt vrai que le P. Hardouin répare l'injuſtice des anciens hiſtoriens à l'égard de ces Princes, & prétend dans cette même note, & encore à la page 87. n. 14. les faire deſcendre d'Auguſte par Julie fille de cet Empereur. Mais je ne ſai d'où lui vient cette bonté d'ame envers Veſpaſien, qui au rapport de Suétone, c. 12. faiſoit ſi peu de myſtere de la médiocrité de ſa naiſ-

ſance, qu'il payoit même par des railleries ceux qui vouloient lui en attribuer une illuſtre, quoique, moins hardis que le P. Hardouin, ils tâchaſſent de ſe perdre dans des tems fabuleux, pour n'être pas ſi aiſément démentis.

Le titre de *Pater Patriæ* préſente encore plus clairement le ſens dans lequel on l'employoit, que celui d'*Imperator* : & je ne crois pas que jamais perſonne y ait attaché une autre idée que celle qu'y donnoit Séneque en parlant à Néron en ces termes, I. *de Clem.* c. 14. *Hoc quod parenti, etiam Principi faciendum eſt, quem appellavimus Patrem Patriæ non adulatione vanâ adducti. Cetera enim cognomina honori data ſunt ..... Patrem quidem Patriæ appellavimus, ut ſciret datam ſibi poteſtatem patriam, quæ eſt temperatiſſima, liberis conſulens, ſuaque poſt illos reponens.* Qui pourroit donc deviner ſur quel fondement notre Commentateur juge à propos d'établir une diſtinction entre les titres de *parens patriæ*, & de *pater patriæ*, prétendant que le premier,

parens patriæ, marque celui à qui la patrie doit ſa conſervation, comme les enfans doivent la vie à leur pere ; & le ſecond, *pater patriæ*, celui qui offre des ſacrifices pour la patrie aux jours marqués, comme un pere en offre pour ſes enfans. C'eſt à la p. 393 du I. T. n. 9. que ſe trouve cette rare obſervation.

Il n'eſt pas plus heureux ſur ce qui regarde la parenté & la famille d'Auguſte. Tout ce qu'il en dit, eſt un tiſſu de brouilleries, où les faits les plus connus & les mieux atteſtez ſont altérez & démentis, où une ſœur eſt priſe pour l'autre, la belle-fille pour la belle-mere, une Princeſſe vertueuſe confondue avec une impudique, un nom d'homme attribué à une femme. Vous allez voir ſi j'en dis trop.

Voici d'abord comment nôtre illuſtre Antiquaire s'explique ſur le dégré de parenté d'Auguſte avec le Dictateur Céſar. C'eſt au tom. 1. pag. 400. n. 3. ſect.

46. *Cæsar Octavii, qui postea Augustus fuit, avunculus (hoc est, cui soror fuit Julia-Cæsar, Octavii conjux, alterius Octavii mater, qui ex adoptione Cæsaris dictatoris bonorum institutus heres, pro Octavio deinceps dictus est Cæsar,*) &c. Vous reconnoissez là tout d'un coup trois fautes qui sautent aux yeux.

Premierement la sœur de Cesar se nommoit bien *Julie*, mais non pas *Julie Cesar*. Jamais aucune femme n'a porté le nom de *Césa*r, non plus que ceux de *Scipion*, ou de *Caton*, qui par leur terminaison seule, font voir qu'ils n'ont été donnez qu'à des hommes.

En second lieu, la sœur de Césa*r* ne fut point mariée à Octavius, mais à M. Atius Balbus.

En troisiéme lieu, elle ne fut point mere d'Octavius, mais d'Atia, qui ayant épousé C. Octavius, devint mere d'Octavius, qui fut depuis l'Empereur Auguste, qui étoit par conse-

quent petit-fils de Julie, & petit-neveu de Céſar. Si vous aviez le moindre doute ſur ce que j'avance ici, il ne ſeroit pas difficile de vous ſatisfaire. Vous n'auriez qu'à conſulter Suétone au commencement de la vie d'Auguſte. Voilà déja un beau prélude. Pourſuivons.

Tout le monde eſt inſtruit des deſordres affreux de Julie fille d'Auguſte, qui obligerent cet Empereur à la reléguer dans l'Iſle Pandataria. Il plaît au P. Hardouin de révoquer en doute l'exil de cette Princeſſe, atteſté par Dion, par Tacite, par Suétone; & cela, ſur cet unique fondement, que Pline en parlant de la mauvaiſe conduite de Julie, ne parle point de ſon exil. Cette raiſon ne vous paroîtra pas, ſans doute, bien forte. Mais c'eſt là peu de choſe pour le P. Hardouin. Je ne le remarque que pour entrer en matiere.

Voici donc ce qu'il ajoute après ce que je viens de rapporter,

tom. 1. pag. 401. n. 20. *Et moribus certè mutatis optimam Principem extitisse Juliam nummi testantur antiqui, tum qui vivo ac regente imperium Tiberio percussi sunt, cum anno utriusque principatûs secundo & quarto,.. tum verò in primis ille perrarus & singularis è Museo nostro argenteus, inscriptus, Diva Julia Augusta, cum vultu ipsius:* &c. C'auroit été assurément une belle conversion. Mais il est important en cette matiere de ne point juger sur des marques équivoques : & je crains fort que celles qu'on nous apporte ici n'ayent pas même l'avantage de l'être, & ne soient évidemment fausses. Car Tacite, au premier Livre de ses Annales, ch. 53. nous apprend que Julie mourut la premiere année de l'Empire de Tibere, toujours en exil à Rhege, où elle avoit été transferée de l'Isle Pandataria : & que même ce fut cet Empereur qui la fit mourir de misere, *inopiâ & tabe longâ peremit.* Et Suétone, dans la vie de Tibere, ch. 50. ne l'ac-

cuſe pas véritablement d'avoir hâté la mort de Julie, mais il aſſure qu'il la traita fort mal, & lui retrancha tout ce qu'un reſte de tendreſſe paternelle avoit engagé Auguſte à lui laiſſer pour adoucir ſa triſte ſituation.

Il n'eſt donc nullement vraiſemblable que l'on ait frappé des médailles ſous Tibere en l'honneur de Julie ; & il eſt abſolument faux qu'on en ait frappé qui portaſſent la date de la ſeconde & de la quatriéme année de l'Empire de l'un & de l'autre, puiſque Julie ne regna pas aſſurément avec Tibere, dont elle étoit ſéparée du vivant même d'Auguſte, & qu'il ne lui donna, depuis qu'il fut le maître, que des marques de la plus violente haine ; & que de plus, Tacite nous apprend qu'elle mourut la premiere année de l'Empire de Tibere.

Il n'eſt pas moins certain d'ailleurs, qu'elle ne porta jamais le nom d'*Auguſta*, qui ne lui eſt donné par aucun Auteur.

ne nous laiſſent aucun doute là-deſſus. C'eſt Julie, ſœur de cette même Agrippine, accuſée à tort par le P. Hardouin, mariée à L. Æmilius Paulus, reléguée pour ſes deſordres par l'Empereur ſon grand-pere, & morte en exil ſous Tibere. On peut verifier ces faits par Suétone, ch. 64. & 65. de la vie d'Auguſte, & par Tacite, Liv. IV. des Ann. ch. 71.

Je commence, je vous l'avoue, à me laſſer de relever tant de fautes, & je n'ai pas la patience d'achever ce qui m'en reſte à vous faire obſerver. Vous vous en ennuyez peut-être encore plus que moi. Ainſi je crois qu'il n'y aura pas grand mal à finir ici mes remarques. Car à quoi ſeroit-il bon que je vous ajoutaſſe encore ici, qu'il donne pour mere à Druſus[a] fils de Tibere, la trop fameuſe Julie fille d'Auguſte, quoiqu'il ſoit certain par le témoignage de Tacite & de Suétone, que ce Prince étoit né de Vipſania Agrippina,

[a] Tome I. page 729.

fille

fille d'Agrippa, & petite-fille par sa mere du célébre Atticus ami de Ciceron; qu'il fait ce L. Vitellius,[a] qui fut trois fois Consul, & Censeur, oncle de l'Empereur Vitellius, au lieu qu'il étoit son pere; qu'il avance que la guerre[b] que fit César en Afrique, qui ne peut être que celle où il vainquit Scipion & Juba, ne mérite pas le nom de guerre; qu'il traite d'affranchi d'Auguste[c] un illustre Chevalier Romain, à qui cet Empereur eut la pensée de faire épouser sa fille, Proculeius loué par Horace;[d] qu'il confond les deux Papirius Cursor[e] pere & fils; qu'il ose entreprendre de prouver, que le Tribun, qui sauva Q. Metellus des mains de ce furieux Tribun du peuple, qui vouloit le faire précipiter du haut du Capitole, étoit un tribun des soldats. Je pourrois m'étendre sur tout cela. Mais ne vous en ai-je pas dit assez, pour mettre dans

a Pag. 747. b Pag. 91. c Pag. 400.
d Pag. 720. e Pag. 399.

tout ſon jour la pénétration de notre Commentateur à découvrir dans l'étude de l'antiquité ce que jamais perſonne n'y a vû que lui? Finiſſons. Nous y gagnerons tous, vous, le P. Hardouin, & moi.

Je ſuccomberai pourtant à la tentation d'ajouter encore ici trois obſervations ſans plus.

La premiere, c'eſt que le P. Hardouin, Tom. II. pag. 305. n. 20. ſect. XXVII. cite la vie d'Annibal par Plutarque, qui n'eſt point. Il eſt bien vrai, qu'à la fin de la traduction des vies de Plutarque par Amyot, ſe trouve une vie d'Annibal avec pluſieurs autres, ou traduites de Cornelius Nepos, ou recueillies de differens Auteurs. Mais ſoupçonnerons-nous le P. Hardouin de n'avoir lû Plutarque, que dans ſon Traducteur? Vous en jugerez ce qu'il vous plaira. Je ne ſuis garand que du fait.

Mes deux autres obſervations regarderont la méthode que ſuit preſque par tout le P. Hardouin,

d'expliquer les légendes des médailles par des lettres initiales. Je ne dis pas qu'on ne doive le faire en quelques occaſions. Mais il me paroît certain, que ſi une fois cette liberté eſt admiſe ſans reſtriction, les médailles ſeront pour le moins auſſi peu sûres par rapport à l'hiſtoire, que les Livres, & qu'elles deviendront aſſez ſemblables au ſon des cloches, auxquelles les enfans font dire tout ce qu'ils veulent. Quoiqu'il en ſoit, jugez, je vous prie, de la ſolidité de l'explication que le P. Hardouin donne à ces deux médailles-ci.

La premiere repréſente le brave Romain, à l'occaſion duquel je vous ai déja fait remarquer en commençant que notre Commentateur n'avoit pas pris le ſens de ſon texte. Dans cette médaille il eſt appellé *M. Sergius Silus*. Mais le P. Hardouin croit que c'eſt une grande erreur de regarder *Silus* comme ſon ſurnom, quoique Valére-Maxime, & plu-

ſieurs autres le lui donnent de ſon aveu; quoique Tite-Live le lui donne, Liv. XXXII. ch. 27. & à ſon fils* auſſi, Liv. XLIV. ch. 40. quoiqu'enfin le P. Hardouin le lui ait donné lui-même au commencement de la note. Que ſera-ce donc, que le mot *Silus*, s'il n'eſt point le ſurnom de ce guerrier? C'eſt un mot myſterieux, qui renferme un bien autre ſens, que ne s'imagine le vulgaire. Il veut dire, *Sergius Italiam Liberavit Vicies Sexies.* Vingt-ſix fois, de compte fait, il a délivré l'Italie: cet homme, qui n'eſt pas nommé dans toute l'Hiſtoire de la ſeconde guerre Punique, ſoit par Tite-Live, ſoit par Polybe; qui certainement ne commanda point en Chef pendant toute cette guerre,

* Le P. Hardouin croit que Sergius Silus dont il fait mention au Liv. XLIV. de Tite-Live, eſt le même, dont parle Pline. Mais eſt-il vrai-ſemblable, qu'un homme maltraité & eſtropié cruellement dès le commencement de la ſeconde guerre Punique, fut en état de ſervir dans celle de Perſée, près de cinquante ans après?

puiſqu'il ne fut Préteur qu'après qu'elle fut terminée ; & qui par conſequent ne peut prétendre qu'à la gloire d'un des plus braves Officiers, qui fût jamais, mais non pas de Libérateur de l'Italie.

La ſeconde médaille, à laquelle je terminerai mes remarques, eſt de Sylla. C'eſt à la pag. 398. du I. Tom. n. 14. ſect. XLIV. qu'elle eſt expliquée. Elle porte d'un côté le mot *Fauſtus*, & de l'autre *Feelix*. D'abord le P. Hardouin remarque ſçavamment que *Feelix* eſt écrit par deux *e*, ſoit, dit-il, pour donner plus d'emphaſe, ſoit pour diſtinguer *Feelix* ſurnom d'homme, de *Felix* adjectif. Les Sçavans du commun ont crû juſqu'à préſent que les anciens Romains marquoient l'*e* long par la répétition de cette lettre. Ceci ſoit dit en paſſant. Mais vous penſez peut-être que ces deux mots *Fauſtus* & *Feelix* renferment tous deux une énigme ſçavante, comme le mot *Silus*. Détrompez-vous. Tous les

mots des médailles n'ont pas le même privilege. Entre *Fauſtus* & *Feelix* le P. Hardouin a fait choix du premier pour l'élever à la dignité de Symbole, & a laiſſé l'autre dans le rang commun. *Fauſtus* ſignifie donc *Fecit Africam Vectigalem Senatui Ter Victor Sylla*. Avouez que tout le monde n'eſt pas capable de faire une auſſi belle découverte. *L'Afrique rendue tributaire par Sylla*, qui n'y a jamais commandé en Chef; *rendue tributaire au Senat*, & non au peuple Romain; *par Sylla trois fois vainqueur*, qui n'a jamais vaincu en Afrique, & a remporté, ſoit en Grece contre les Generaux de Mithridate, ſoit en Italie d'abord contre les Alliez, enſuite contre le parti de Marius, un très-grand nombre de victoires; voilà les merveilles que cachoit ce mot, qui juſqu'au P. Hardouin avoit été regardé comme un mot ordinaire, qui ſignifioit tout ſimplement que Sylla ſe faiſoit appeller heureux.

Voilà, M. une partie des re-

marques, que j'avois à vous faire ſur l'ouvrage du P. Hardouin. Je dis, une partie. Car je puis vous proteſter que je lui en épargne pluſieurs : & je vous prie en particulier de ne point croire, que même dans les notes, ſur leſquelles j'ai fait quelque obſervation, j'approuve tout ce que je n'ai pas relevé. Mon ſilence n'eſt point du tout une preuve de conſentement, mais ſeulement un effet de la crainte que j'ai eue d'être trop long, & de vous fatiguer. Je ſuis bien aiſe de plus de vous avertir que ces remarques ne ſont point le fruit d'une étude ſuivie de ce Commentaire, mais ce qu'une lecture rapide d'une douzaine d'endroits m'en a préſenté à la hâte, &, je puis vous l'aſſurer avec vérité, d'abord ſans deſſein. J'étois dans la même prévention par rapport à cet ouvrage, dans laquelle vous avez été juſqu'ici. En feüilletant le Livre, je tombai par hazard ſur l'endroit, où le P. Hardouin défigure ſi bien tout ce

que l'Hiſtoire nous rapporte de la famille d'Auguſte. J'en fus frappé, & cette premiere découverte me donna la curioſité de parcourir quelques autres endroits, pour voir ſi tout ſe ſoutiendroit ſur le même ton : & j'en ai aſſez vû pour me perſuader que ce ne ſeroit pas une petite affaire, que de relever toutes les fautes de cet ouvrage.

Je ne vois qu'un moyen par où le P. Hardouin pût échapper. Ce ſeroit de s'inſcrire en faux contre les pieces qu'on lui oppoſe, & de décliner le tribunal des Auteurs, devant lequel on le cite, comme legitimement ſuſpect de corruption. Mais il s'eſt privé de cette reſſource, en reconnoiſſant lui-même ce tribunal en mille endroits de ſon Commentaire, qui eſt tout farci de citations d'Auteurs anciens, & en particulier de Tite-Live, de Plutarque, de Suétone, de Tacite, de Dion, &c.

Je ſens bien que l'on pourroit prétendre, que ces citations d'Auteurs

teurs ſont une eſpece d'hommage forcé que le P. Hardouin rend au préjugé vulgaire, & que, s'il rapporte grand nombre de paſſages de Livres que nous regardons comme anciens, c'eſt plûtôt pour faire voir qu'il les condamne en connoiſſance de cauſe, & aprés les avoir bien examinez, que pour ſe parer de leur autorité. D'où l'on concluroit toujours, que mes objections portent à faux, & que les fautes prétendues que j'aï voulu relever, ne viennent ni d'inadvertance, ni d'ignorance, mais d'un ſyſtême particulier, qu'il faudroit combattre & détruire avant tout, ſi l'on veut prouver quelque choſe contre le P. Hardouin.

A des gens qui me parleroient ainſi, je répondrois d'abord que je ne me crois point permis de fouiller dans la conſcience du P. Hardouin, pour y trouver un ſentiment qui démente tout ce qu'il avance ou ſuppoſe dans ſon ouvrage; que je ne puis juger de ce

qu'il penſe, que par ce qu'il écrit; & ſur-tout qu'après le deſaveu ſolennel qu'il a fait dans un des Journaux de Trévoux de l'étrange ſyſtême dont il étoit ſoupçonné, il ſeroit malhonnête & inſultant de ſuppoſer qu'il y conſervât encore quelque attachement, & qu'il imitât cet ancien qui diſoit, *Juravi linguâ, mentem injuratam gero.*

Mais s'il ſe trouvoit quelque opiniâtre, qui ne fût point arrêté par les ſcrupules qui me frappent, je lui repreſenterois qu'en ce cas le P. Hardouin ſeroit obligé de convenir qu'une bonne partie de ſon commentaire eſt la choſe du monde la plus inutile. Tout ce qui s'y trouve d'hiſtorique deviendroit une énigme, dont il ſeroit impoſſible de deviner le mot à tout autre qu'à l'Auteur. Ce ſeroit un chiffre, dont lui ſeul auroit la clef. Ce ſeroient des morceaux découſus & détachez d'un ſyſtême, qui ne ſeroit montré que par parcelles, que l'on ne pourroit rap-

procher pour en former un tout, parcequ'il auroit eû ſoin d'en cacher toutes les liaiſons. Vous avancez, dirois-je en ce cas à notre ſçavant Jéſuite, que l'Empereur [a] Commode deſcendoit du Dictateur Sylla, & vous lui bâtiſſez une généalogie toute neuve. L'unique fondement, ſur lequel paroiſſe appuyée dans votre ouvrage une opinion ſi ſinguliere, c'eſt que l'un & l'autre ont porté le ſurnom de *Feelix*. Cette preuve eſt ſans doute trop foible, pour vous avoir déterminé, ſi elle étoit ſeule. Apportez donc vos raiſons, ou laiſſez-moi jouir tranquillement de mon ignorance. Vous mettez au nombre des maiſons patriciennes de l'ancienne Rome les familles [b] *Annia* & *Flavia*, que tous les Livres nous font regarder comme plebeiennes, & même comme très-obſcures, au moins pendant un long-tems. Ne préſentez donc vôtre découverte,

[a] Tom. 1. pag. 429. [b] Tom. II. pag. 603.

qu'avec les argumens qui en prouvent la vérité : ſans quoi vous ne ferez que tourmenter inutilement ceux qui n'ayant point votre ſecret ne ſe croiront point obligez de vous en croire ſur votre parole. Je lui ferois de ſemblables raiſonnemens ſur tous les autres paradoxes qu'il avance ſans preuve: & même lorſque ſon ſentiment ſe trouve conforme à ce que nous avons dans les Livres, je lui demanderois encore ſur quel principe il fait la diſtinction de ce qu'il rejette, ou de ce qu'il admet, & comment je puis compter ſur tel fait avancé par un Auteur, auquel on ne doit ajoûter aucune foi par rapport à mille autres.

Enfin j'ajouterois que, quelque ſuppoſition que l'on faſſe, la plûpart des choſes que j'ai relevées ſont inconteſtablement des fautes au moins d'inadvertance, & ne peuvent être regardées comme des dépendances d'aucun ſyſtême.

Ainſi premierement, lorſque le

P. Hardouin prétend que la raiſon qui fait dire à Pline, que Sergius Silus a vaincu la fortune, c'eſt que ce brave guerrier ne ſe trouva à aucune de ces défaites ſanglantes des Romains par Annibal ; on ſent tout d'un coup que c'eſt là une faute de jugement, & non pas une conſéquence d'un ſyſtême particulier.

En ſecond lieu, quel ſyſtême a pû obliger le P. Hardouin de métamorphoſer l'Equateur & les deux Tropiques en points ; d'abreger l'année ſolaire de dix minutes ; d'avancer qu'on a trouvé le vrai rapport du diamétre à la circonférence ; de vouloir rendre raiſon d'un fait auſſi fabuleux, que celui de cette étrange diminution de la grandeur apparente du Soleil vû du Pic de Ténériffe ; de regarder comme une ſuite néceſſaire du ſyſtême de Copernic, ce qui n'y a aucun rapport ?

En troiſiéme lieu, quand on ſe renfermeroit dans l'hiſtorique, je tiens encore le marché. Car enfin,

eſt-ce donc par ſyſtême que le P. Hardouin cite une vie d'Annibal par Plutarque, qui n'eſt point; qu'il donne à une femme le ſurnom de Céſar, & un prénom à un eſclave; que pour prouver que Proculeius [a] étoit affranchi d'Auguſte, il s'autoriſe d'un paſſage de Suétone, où il eſt parlé d'un affranchi de cet Empereur, qui y eſt nommé Proculus; que pour appuyer le ſentiment de Pline, [b] qui rapporte à la bataille de Trébie, ce que Tite-Live dit être arrivé à la bataille du Teſin, il cite trois Auteurs, Florus, Valére-Maxime, & Sénéque, dont les deux premiers portent préciſément le contraire, & le troiſiéme ne dit rien qui regarde cette queſtion? Eſt-ce par ſyſtême qu'il fait d'une part le ſecond Africain petit-fils du premier, & que de l'autre il lui attribue d'avoir ſauvé ſon pere d'un grand danger la premiere année de la ſeconde

[a] Tom. I. pag. 428. [b] Tom. II. pag. 3.

guerre Punique; ce qui ſuppoſeroit que le premier Africain étoit déja grand-pere, lui qui n'avoit pas alors dix-huit ans, & que le ſecond avoit près de quatre-vingt dix ans, lorſqu'il prit Carthage? Ses médailles, ou ſes autres ſources inconnues à tout le reſte des Sçavans, lui auroient-elles appris qu'un tribun des ſoldats pouvoit arrêter l'éxécution des ordres des tribuns du peuple, ces redoutables Magiſtrats, qui ont fait mettre quelquefois les deux Conſuls en priſon? J'en pourrois dire autant de pluſieurs autres obſervations encore. Mais je crois qu'il demeure maintenant pour indubitable, qu'inutilement entreprendroit-on de rejetter ſur des opinions particulieres que l'on ſuppoſeroit au P. Hardouin, au moins une bonne partie des fautes que je lui reproche.

Après tout, Monſieur, peu nous importe de ſçavoir, ſi c'eſt par ſyſtême, ou par inadvertance, qu'il a péché. De maniere ou d'autre,

il réſultera toujours de ce que j'ai obſervé, que ſi l'on veut éviter l'erreur, il eſt bon de n'en croire ce ſavant Jéſuite, qu'après avoir bien examiné ce qu'il avance. Je ſuis, &c. ce 10 May 1724.

FIN.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux le Manuſcrit qui a pour titre : *Lettre à M. *** ſur le Pline du P. Hardouin.* Et j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impreſſion. Fait à Paris ce 18. Juillet 1725.

COUTURE.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand'Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre bien amé HUGUES-DANIEL CHAUBERT, Libraire à Paris, Nous ayant fait ſupplier de lui accorder nos Lettres de permiſſion pour l'impreſſion d'une *Lettre à M. *** ſur le Pline du P. Hardouin* ; offrant pour cet effet de faire imprimer en bon papier, & beaux caracteres ſuivant la feuille imprimée & attachée pour modele ſous le contre-ſcel des Preſentes ; Nous avons permis & permettons par ces Preſentes audit Chaubert, de faire imprimer ledit Livre en un ou pluſieurs volumes conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, ſur papier & caractere conformes à la feuille imprimée & attachée ſous le contre-ſcel deſdites Preſentes, & de le vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume, pendant le temps de trois années conſécutives, à compter du jour de la date deſdites Preſentes ; Faiſons défenſes tous Imprimeurs & Libraires, & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire

d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance, à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion de ce Livre ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, & que l'Impetrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril mil ſept cent vingt-cinq: & qu'avant que de l'expoſer en vente, le Manuſcrit ou imprimé qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Livre, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée es mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur FLEURIAU D'ARMENONVILLE, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur FLEURIAU D'ARMENONVILLE, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Preſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expoſant ou ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement: Voulons qu'à la Copie deſdites Preſentes qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Livre, foi ſoit ajoutée comme à l'original: Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires. CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Paris le quatriéme jour du mois d'Août l'an de grace mil ſept cent vingt-cinq, & de notre Regne le dixiéme.

Par le Roy en ſon Conſeil, NOBLET.

Registré sur le Registre VI. *de la Chambre Royale des Imprimeurs & Libraires de Paris*, No. 266. *fol.* 217. *Conformément aux anciens Reglemens confirmez par celui du* 28 *Fevrier* 1723. *A Paris le* 9 *Août mil sept cent vingt-cinq.*

BRUNET, Syndic.

De l'Imprimerie de G. F. QUILLAU Fils, rue du Fouare, à l'Annonciation.